



République et canton de Genève

Commune de Cartigny



Dans sa séance du 17 juin 2024, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Délibération relative à l'adhésion de la commune de Confignon à l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne

Le Conseil municipal décide

par 11 oui, 0 non et 0 abstentions sur 12 CM présents

1. D'accepter l'adhésion de la commune de Confignon au groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne ».
2. De prendre acte que les modifications des statuts seront présentées au vote du Conseil municipal dès qu'elles auront été rédigées.
3. De donner les pouvoirs nécessaires à l'exécutif pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par chaque commune formant le groupement soit Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Chancy, Laconnex et Soral (ORPC Champagne).

Dernier jour du délai référendaire : 6 septembre 2024

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 25 juin 2024

Johann Leresche, président